

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

■ LE PARCOURS DE LA TEOM

Le calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), que nous payons chaque année avec la taxe foncière, se fait grâce à 3 acteurs principaux : le SICTOM Nord Allier, les Communautés de Communes ou d'Agglomération et les services fiscaux.

Petite explication...

SICTOM Nord Allier



- 1 Le SICTOM Nord Allier construit le budget, qu'il équilibre avec la TEOM. Ainsi, Dépenses - Recettes* = produit global de la TEOM. Le SICTOM, pour assurer le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets, doit récolter ce montant auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes.
- 2 Le SICTOM répartit ensuite ce produit global de la TEOM, par commune, en fonction de plusieurs paramètres (population, fréquence de collecte, volume et coût de traitement des déchets). Il fait l'objet d'une validation par les élus du SICTOM Nord Allier en mars de chaque année.
- 3 La TEOM ainsi calculée est transmise à chaque Communauté de Communes ou d'Agglomération.
- 4 Chaque année, les services fiscaux réévaluent les valeurs locatives pour chaque bâtiment (habitation, garage, commerce...) sur chaque commune et les communiquent aux Communautés de Communes ou d'Agglomération.
- 5 Les élus des Communautés de Communes ou d'Agglomération votent, à leur tour, les taux de TEOM par commune et par zone de service (une zone de service correspond à une fréquence de collecte), en tenant compte des bases de valeurs locatives transmises par les services fiscaux.
- 6 Enfin, les services fiscaux appliquent ces taux à la valeur locative de chaque bâtiment sur chaque commune.
- 7 Les contribuables propriétaires reçoivent en septembre l'avis d'imposition de la taxe foncière, sur lequel est détaillée la TEOM.
- 8 Les usagers payent leur impôt aux services fiscaux.
- 9 Les services fiscaux reversent la TEOM aux Communautés de Communes ou d'Agglomération.
- 10 Les Communautés de Communes ou d'Agglomération reversent la part de la TEOM demandée en 3 par le SICTOM Nord Allier.

Le montant de la TEOM qui figure sur la taxe foncière de chaque contribuable résulte donc de l'application de ces différents paramètres et est calculé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Lorsqu'un logement est en location, le propriétaire-bailleur a le droit de récupérer le montant de la TEOM sur le locataire.

*Recettes = subventions, aides des éco-organismes, vente des matériaux recyclables, redevance spéciale

■ À QUOI SERT LA TEOM ?

Elle est utilisée pour financer :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères,
- La collecte et le tri des emballages recyclables,
- La gestion des déchèteries.

■ POURQUOI AUGMENTE-T-ELLE ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la hausse de la TEOM, à plusieurs niveaux :

Au niveau du SICTOM Nord Allier

- Les coûts de traitement des déchets augmentent,
- L'activité de collecte des déchets est tributaire du prix du carburant et de l'augmentation des autres charges de fonctionnement,
- Le prix de rachat des matériaux recyclables varie en fonction des cours du marché.

Au niveau des services fiscaux

- Les valeurs locatives calculées sont réévaluées chaque année par la loi de Finances.

Au niveau des Communautés de Communes ou d'Agglomération

- Les taux de TEOM votés peuvent également varier.

■ COMMENT LIMITER LA HAUSSE ?

Certains paramètres, comme la hausse du carburant ou de la TGAP*, ne peuvent pas être évités. Par contre, nous pouvons tous agir pour limiter la hausse de la TEOM avec quelques habitudes simples :

Trier plus et mieux nos emballages a un double avantage :

- Revendre plus de matériaux pour avoir plus de recettes,
- Enfouir moins de déchets pour payer moins de TGAP.

Réduire le volume de nos sacs noirs, par exemple en faisant du compost ou en limitant le gaspillage alimentaire.



*La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Pour chaque tonne de déchets enfouie, le SICTOM Nord Allier paye 23 € de TGAP (modulée grâce à la valorisation du biogaz). Cette taxe augmente chaque année. Pour que la somme soit le moins élevée possible, il faut enfouir le moins possible.

Plus d'infos sur www.sictomnordallier.fr et sur la page [facebook.com/SICTOM-Nord-Allier](https://www.facebook.com/SICTOM-Nord-Allier)

Et retrouvez d'avantages de Trucs et Astuces sur la page [facebook.com/Adèle-Luciole](https://www.facebook.com/Adèle-Luciole)